

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 19 Heures 30**

**MEMBRES PRESENTS** : : Xavier AUDEBET, Véronique AVELLANEDA  
Murielle BONNEFOY, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Monique GRANJARD,  
Auguste LINAGE, Caroline MAGEM, Jean-Pierre MESTRALLET, Joseph PERIER,  
René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON,  
Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Sandrine BROCHU, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE,  
Jean-Claude MUNARI

**Pouvoir** : Jean-Claude MUNARI à René PORRETTA

La séance est ouverte à 19 heures 35

Madame Maryline TASCIOTTI est élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

---

**1) AFFECTATION DU RESULTAT**

VOTE : 16 VOIX POUR , à l'unanimité

L'excédent 2019 de fonctionnement de 124 469.18 € sera affecté au Budget Primitif 2020 comme suit :

**En section de fonctionnement en recette:**

- 124 469.18 € € au compte 002 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

**En section d'investissement** : L'excédent d'investissement de 97 308.37 € est inscrit en recette au compte 001

**2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

VOTE : 15 VOIX POUR et UNE ABSTENTION (Mr MESTRALLET) à la majorité

Le conseil accepte l'attribution de subventions aux associations pour un montant total de **23 023 €** dans le but de soutenir et favoriser le développement du milieu association

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2020 au compte 6574 "Subvention fonctionnement personne de droit privé".

Les associations ayant fournies leurs bilans financiers et d'activités sont concernées.

### **3) BUDGET PRIMITIF 2020**

VOTE : 16 VOIX POUR ;, à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2020, s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 238 561.18 €
- Section d'investissement : 1 170 921.55 €

### **4) MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIASON FROIDE (MAPA) : choix du prestataire**

VOTE : 16 VOIX POUR ;, à l'unanimité

Le conseil municipal valide la société proposée par la Commission d'Appel d'Offres et attribue le marché de fournitures de repas en liaison froide pour la restauration scolaire à la société SCOLAREST de Villeurbanne (69) pour un prix suivant les tarifs ci-dessous .

- Convives moins de 6 ans : 2.46 € ht
- Convives plus de 6 ans : 2.56 € ht
- Adultes : 2.78 € ht

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier de marché pour la durée de l'année scolaire 2020/2021, avec effet au 01/09/2020.

Les crédits sont inscrits au compte 6042 « Achat de prestations de service » du Budget Primitif 2020.

### **5) AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURITÉ DU PÉAGE**

VOTE : 16 VOIX POUR ;, à l'unanimité

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, réunie ce jour ,  
Le conseil municipal valide l'avenant n° 1 au marché (sur convention) de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux d'aménagement et de sécurité du Péage RD 75 du Cabinet SIAF Ingénierie pour un montant supplémentaire de la mission de 5 820 HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

**6) MARCHE DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU LOCAL TECHNIQUE : INTEGRATION DANS LE MARCHE DE TRAVAUX ET CHOIX DE LA SOCIETE POUR LE LOT "EQUIPEMENT CUISINE"**

VOTE : 16 VOIX POUR , à l'unanimité

Le conseil municipal, accepte l'intégration dans le marché de travaux du lot 10 "Equipements de cuisine" et attribue ce lot 10 "Equipements de cuisine" aux Ets PHILIPPE de Bourgoin-Jallieu pour un montant de 38 142.16 € ht ;

La SARA Aménagement est autorisée à signer le marché et toutes les pièces afférentes

**7) TE38 (Territoire Energie de l'Isère) : ECLAIRAGE PUBLIC RESTAURANT SCOLAIRE (Annule et remplace)**

VOTE : 16 VOIX POUR , à l'unanimité

Suite à modification technique, le conseil prend acte du nouveau plan de financement de l'opération des travaux d'éclairage du parking du restaurant scolaire définis comme suit :

Prix de revient prévisionnel : 45 705 €

Financements externes : 41 860 €

**Participation prévisionnelle : 3 845 €**

(frais du TE 38 à 218 € et contribution à l'investissement 3 627 € )

**8) CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CUI-PEC AU SERVICE PERISCOLAIRE**

VOTE : 16 VOIX POUR , à l'unanimité

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation à compter du 23/08/2020 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC – CUI). pour une durée de 12 mois renouvelable pour une durée de travail fixée à 25 hebdomadaires).

Monsieur le Maire est autorisé à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

**9°) CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE "CAP JARDINER PAYSAGISTE AU SERVICE TECHNIQUE**

VOTE : 16 VOIX POUR ;, à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide le recours d'un contrat d'apprentissage (seconde année) qui sera conclu pour une durée d'un an, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, au sein du service technique pour la préparation du CAP JARDINIER PAYSAGISTE ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que tous les documents utiles à ce contrat.

**10) DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

VOTE : 16 VOIX POUR , à l'unanimité-

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**11° CRISE SANITAIRE : SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE : ANNULLATION DES INDEMNITES D'OCCUPATION (LOYERS DES MOIS DE MAI, JUIN et JUILLET)**

VOTE : 16 VOIX POUR :, à l'unanimité

Le conseil municipal annule les indemnités d'occupation (loyers baux commerciaux et professionnels) pour les mois de mai, juin et juillet 2020 pour un montant total de 3 611.82 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

**12° CRISE SANITAIRE : MISE EN PLACE ET GRATUITE DU SERVICE DE REPAS FROIDS ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

VOTE : 16 VOIX POUR :, à l'unanimité

Vu la crise sanitaire liée au COVID 19 et par solidarité avec les familles, le conseil municipal valide la gratuité des repas cantine et accueil garderie pour un montant total de 6 318 € pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

**13)SERVICE ASSAINISSEMENT : DUREE D'AMORTISSEMENT DU RESEAU**

VOTE : 16 VOIX POUR:, à l'unanimité

Le Conseil municipal valide la durée d'amortissement sur 50 ans du réseau d'assainissement d'une valeur de 1 345 307.55 €;

Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire et de signer tous les documents s'y rapportant.

#### **14) SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT**

VOTE : 16 VOIX POUR ; à l'unanimité

L'excédent d'exploitation 2019 de 46 776.72 € est affecté au Budget Primitif 2020 comme suit :

##### **En section d'exploitation en recette:**

- 35 700.08 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

##### **En section d'investissement :**

- 11 076.64 € au compte recette 1068 " Excédent Fonct"

#### **15) SERVICE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020**

VOTE : 16 VOIX POUR , à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2020, s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation: : 191 000.08 €
- Section d'investissement : 49 282.64 €

#### **16) SERVICE ASSAINISSEMENT : CONVENTION DE PRESTATION DE SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU RESEAU ET FACTURATION DES REDEVANCES AUPRES DES USAGERS AUPRES DE LA SOGEDO**

VOTE : 16 VOIX POUR ::, à l'unanimité

Le conseil approuve les conditions telles que définies dans la convention de prestations pour la surveillance et l'entretien du réseau d'assainissement de la commune ainsi que la facturation des redevances auprès des usagers, établie par la Société SOGEDO de Septeme ; pour une durée de 2 ans à compter du 01/07/2020.

Les crédits sont prévus au compte 611 "Sous-traitance générale" du Budget d'Assainissement ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tout autre document afférent à cette prestation..

L 'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

Le prochain conseil est fixé au Lundi 28 septembre à 19 h 30

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 14/08/2020

Le Maire : René PORRETTA

